

d'artillerie et de deux ou trois escadrons de chasseurs d'Afrique. A ce moment, le général Lyatouy ira, au moins à titre provisoire, prendre le commandement supérieur.

La déroute des Mdrakas

Les ont-tu devant nos troupes. — La colonne a atteint les confins de leur territoire. Le gouvernement a reçu un télégramme du général d'Amade expédié de Tanger aujourd'hui à 4 h. 28 et daté du bivouac de Jouda-Sidi-ben-Silman, ler mars, à 8 heures du soir.

LA REFORME de la Magistrature

Le décret Briand. — Le recrutement des magistrats. — Le programme des examens. Paris, 2 mars. — Le ministre de la justice vient de prendre un arrêté fixant les conditions et le programme de l'examen professionnel institué par le récent décret du 13 février 1908 sur le recrutement des magistrats.

Voici le texte de cet arrêté : Article 1er. — La première session de l'examen professionnel institué par l'article 1er du décret du 13 février 1908, portant règlement d'administration publique sur le recrutement et l'avancement des magistrats, sera ouverte à Paris le 22 juin 1908.

Article 2. — Les candidats dont les noms seront portés sur la liste arrêtée par le jury de la justice, conformément à l'article 5 du décret du 13 février 1908, seront convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception. La convocation indiquera le jour et l'heure de l'examen, ainsi que le lieu où siégera le jury.

Article 3. — Les candidats seront examinés par séries de vingt-cinq candidats au plus, en suivant l'ordre alphabétique de l'initiale de leur nom. La lettre par laquelle il sera convoqué, sera lue au jury par le président de la convocation prévue à l'article précédent.

Article 4. — L'examen, pour chaque série, commencera par l'épreuve écrite. Les épreuves orales auront lieu le lendemain et les jours suivants, s'il est nécessaire.

Article 5. — Le sujet de l'épreuve écrite consistera en une composition portant sur des questions de pratique judiciaire prises dans le Code civil ; Livre Ier en entier, livre 3 (titres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10).

Article 6. — Les épreuves orales auront lieu en séance publique. Elles se composeront d'un exposé et d'interrogations tant sur les matières spécifiées à l'article 5 que sur celles qui sont énumérées à l'article 9 ci-dessous.

Article 7. — Les sujets d'exposé oral, choisis par le jury, seront enfermés dans des enveloppes cachetées. Chacun des candidats tirera au sort le sujet qu'il aura à traiter et son nom sera inscrit sur l'enveloppe. Cette enveloppe ne sera ouverte et remise au candidat qu'une heure avant le moment où il devra être appelé à faire son exposé. Les enveloppes seront ouvertes par un membre du jury.

Article 8. — Pour l'épreuve écrite et l'exposé oral, les candidats ne pourront se servir que de l'un des ouvrages suivants, qu'ils apporteront :

« Codes et lois pour la France, l'Algérie et les colonies », par Rivière ; « Petite collection Dalloz ».

Application de la loi du 8 décembre 1907 sur l'instruction préparatoire. Assistance judiciaire. Exécution des peines et contraintes par corps.

Loi du 24 juillet 1880 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés. Loi du 21 juillet 1907 relative à la protection de la tutelle des enfants naturels.

Loi sur les accidents du travail. Loi sur les syndicats professionnels et sur le contrat d'association. Loi du 24 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Loi sur la surveillance des officiers publics et ministériels. Loi sur les candidats d'un même série auront subi les diverses épreuves de l'examen, le président, après la délibération du jury, fera connaître en séance publique, par ordre alphabétique, les noms de ceux qui seront admis.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

Loi sur la composition écrite et les épreuves orales seront appréciées de 0 à 10. Le coefficient attribué à chacune d'elles est fixé ainsi qu'il suit : épreuve écrite, 4 ; exposé oral, 4 ; chaque interrogation, 2.

R. — Cet argent m'a servi à payer mes R. — Ce qui est certain, c'est que j'avais perdu au jeu. Un des jurés suppléants demanda à savoir quel degré d'instruction a reçu Antony Thomas.

R. — J'ai reçu une instruction secondaire. Je suis allé jusqu'en rhétorique dans une institution libre dont je suivais les cours à Clermont.

La partie civile. Enfin, après la lecture par le président d'un certain nombre de dépositions et témoignages détaillés, la parole est donnée à M. de Souza, l'avocat de M. de Lannoy, partie civile.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

M. l'avocat général DUCHER prononce ensuite son réquisitoire. Il réduira cette affaire à ses justes proportions, car les faits qu'il ont été commises sont semblables, dit-il, à tous ceux qui, chaque jour, sont défrayés à tous les jours de France.

deux jeunes enfants et y a quatre autres blessés ayant des jambes brisées ou ayant subi des contusions, etc. Les morts ont été déposés dans l'hôpital de l'entreprise de Goppensheim ; les blessés ont été transportés à l'hôpital de Brigue.

Parmi les morts se trouve le docteur Bousquet, de Genève, marié depuis trois semaines ; sa femme est blessée à la tête et aux jambes.

Parmi les morts également, un monteur américain, M. Ewerhart, âgé de cinquante ans ; l'ingénieur français Guillet, de Rouen, représentant une maison française ; M. Dubouché, Français, chef comptable ; Weber, commis de magasin, Français ; Frenet, mécanicien, Français.

Parmi les blessés, cinq sont grièvement atteints. On a trois ingénieurs : MM. Adolphe Silva, Italien, âgé de 31 ans ; Jules Berthier, Français, 28 ans ; légères blessures à la tête ; Gabriel Simette, Français, de Nancy, contusions dans le dos.

Une grande émotion règne parmi les habitants de Goppensheim et les ouvriers du tunnel ; beaucoup de ces derniers partent. Les installations du tunnel n'ont pas été atteintes, mais les travaux devront être interrompus pendant quelques jours.

La crise économique allemande. Berlin, 2 mars. — La crise économique prend des proportions de plus en plus grandes en Allemagne.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Par suite de la mauvaise situation de l'industrie du fer, la production de coke a été réduite de ces usines est la maison H. Baruch, dont le passif est d'environ 5 millions.

Explosion d'un wagonnet de poudre. Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres.

Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres. Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

Paris, 2 mars. — Un terrible accident s'est produit, aujourd'hui, à la cartouche Gouillard, située aux Bruyères-de-Sèvres. Une femme horriblement mutilée à la cartouche de Sèvres.

rencontré M. Juliot, l'ingénieur du Patrie, chez qui on avait perquisitionné aussitôt l'arrestation de Krumboltz et l'a interrogé sur l'ordonnance de non-lieu dont bénéficiait l'architecte autrichien. Voici ce qu'il a déclaré M. Juliot.

— Krumboltz en liberté, je m'y attendais. Je suis même surpris qu'on l'expulse. Pour, quoi cette mesure ? Je ne saurais trop répéter, poursuivit M. Juliot, que Krumboltz n'est toujours considéré comme un homme parfait honnête homme. Jamais il n'a cherché des questions indiscrètes, jamais non plus, il n'a cherché à m'extorquer de l'argent.

— Comment a-t-on pu supposer alors qu'il avait eu en sa possession des plans des appareils militaires ? — Il y a, répliqua l'ingénieur, évidemment méprise de la part de la Sûreté générale. Cette méprise est due, sans doute, à des affaires extérieures parmi lesquelles il faut placer au premier rang l'impossibilité pour Krumboltz de dire deux mots de français.

— Si dès le premier jour Krumboltz avait pu expliquer clairement devant le magistrat instructeur, l'affaire eût été rapidement terminée, sans jamais prendre des proportions qu'elle a eues pendant quelque temps. — Que signifient ces menaces d'arrestations pour vous ? M. Juliot haussa les épaules.

— Jamais personne n'a pu croire cela, répliqua-t-il dans une langue qui permit de se rendre compte de ce que c'était une singulière récompense quand on a pu but de faire quelque chose d'utile à l'humanité. — On a dit que vous aviez accepté des rendez-vous mystérieux avec l'espion. M. Juliot sourit.

— Mes prétendus rendez-vous mystérieux se réduisent à ceci : On m'a vu à différentes reprises me rendre, 44, rue Beaubourg, et comme dans ces occasions, j'ai toujours un locataire dont le nom est de dissonance étrangère, on en conclut que j'avais avec cet étranger des relations qui ne s'expliquent pas. En réalité, au 44 de la rue Beaubourg, habite au deuxième étage un jeune homme qui est un grand talentueux simplement que je me rendais.

Quant aux conclusions qui se seraient tenues entre le constructeur du Patrie et l'espion Krumboltz, dans un pareil état de choses, elles se bornent tout simplement à M. Frédéric Passy. Comme les deux visiteurs s'étaient trompés dans leur itinéraire, ils avaient dû longer en grande partie le boulevard Maillot avant d'atteindre le petit Saint-James où habite M. Frédéric Passy.

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'Intérieur nous communique les renseignements suivants : Un journal de matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faibles de fonds ; cette information est absolument inexacte : les allocations mensuelles sont payées très régulièrement à tous les vieillards indigents et incurables, admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'Intérieur nous communique les renseignements suivants : Un journal de matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faibles de fonds ; cette information est absolument inexacte : les allocations mensuelles sont payées très régulièrement à tous les vieillards indigents et incurables, admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'Intérieur nous communique les renseignements suivants : Un journal de matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faibles de fonds ; cette information est absolument inexacte : les allocations mensuelles sont payées très régulièrement à tous les vieillards indigents et incurables, admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'Intérieur nous communique les renseignements suivants : Un journal de matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faibles de fonds ; cette information est absolument inexacte : les allocations mensuelles sont payées très régulièrement à tous les vieillards indigents et incurables, admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'Intérieur nous communique les renseignements suivants : Un journal de matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faibles de fonds ; cette information est absolument inexacte : les allocations mensuelles sont payées très régulièrement à tous les vieillards indigents et incurables, admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'Intérieur nous communique les renseignements suivants : Un journal de matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faibles de fonds ; cette information est absolument inexacte : les allocations mensuelles sont payées très régulièrement à tous les vieillards indigents et incurables, admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'Intérieur nous communique les renseignements suivants : Un journal de matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faibles de fonds ; cette information est absolument inexacte : les allocations mensuelles sont payées très régulièrement à tous les vieillards indigents et incurables, admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Paris, 2 mars. — Le ministre de l'Intérieur nous communique les renseignements suivants : Un journal de matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faibles de fonds ; cette information est absolument inexacte : les allocations mensuelles sont payées très régulièrement à tous les vieillards indigents et incurables, admis au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

LA CONTESSE DE CHARNY

question ; et encore, malgré vos yeux bandés, vous étiez-vous aperçu que le perron avait dix marches, et que la maison donnait sur le boulevard ?

— Attendez donc, dit Gamain, enchanté des étoges qu'il recevait : vous n'êtes pas au bout. Il y avait réellement une armoire.

— Ah ! ah ! Et où cela ? — Ah ! oui, où cela ? Devinez un peu, creusée dans un muraille, mon cher ami !

— Dans la muraille du corridor intérieur qui communique de l'alcôve du roi à la chambre du dauphin !

— Savez-vous que c'est très curieux ce que vous me dites ? Et cette armoire était comme cela toute ouverte ?

— Je vous en souhais. C'est-à-dire que j'avais beau regarder de tous mes yeux, je ne voyais rien, et je disais : Eh bien ! cette armoire, où est-elle donc ? Alors, le roi jeta un coup d'œil autour de lui et me dit : « Gamain, j'ai toujours eu confiance en toi ; aussi, je n'ai pas voulu qu'un autre que toi connût mon secret... Tiens ! » Et, en disant ces mots, tandis que l'apprenti nous éclairait, car le jour ne pénétrait dans ce corridor, le roi leva un panneau de la boisserie, et japerçut un trou rond ayant deux pieds de diamètre à peu près à son ouverture.

— Mon ami, dit-il en signant le feu d'écriteur de la muraille, c'est dans ce trou que j'ai fait passer l'argent ; ce jeune homme m'a aidé pendant les quatre ou cinq jours qu'il a passés au château. Maintenant, il faut appliquer la serrure à cette porte de fer, laquelle doit être, de manière à ce que le panneau reprenne sa place et la dissimule comme il dissimulait le trou. As-tu besoin d'un aide ? Ce jeune homme l'aidera peut-être à passer de lui à l'alcôve, le l'empêchera d'ailleurs, mais toujours pour mon service.

— Oh ! Iréopinde, vous savez bien que, quand je puis faire une besogne tout seul, je ne fais rien de plus. Comme si je n'étais pas un homme de bien, et que je n'aie pas de beaux ouvrages pour un ouvrier, et moi, je suis maître, ce qui veut dire que, dans trois heures, tout sera fini. Allez donc à vos affaires, jeune homme, et vous serez contents ; si, au contraire, vous avez quelque chose à cacher là, revenez dans trois heures. Il faut croire, comme le disait le roi, qu'il avait pour notre compagnon de l'empire ailleurs, car je ne l'ai plus revu. Le roi seul, au bout de trois heures, est venu me demander.

— Eh bien ! Gamain, où en sommes-nous ?

— N, ni, c'est fini, sire ! lui ai-je répondu, et je lui ai fait voir la porte, qui marchait ce qu'elle pouvait. Comme si elle n'était pas une serrure, qui jouait comme un automate de M. Vaucanson !

— Et l'ait... trois longues files d'épines qui partaient du centre, et qui, en se déployant à quelque distance les unes des autres, s'avancèrent vers l'extrémité ; on aurait dit des soldes marchant à la frontière par trois routes différentes.

— Attendez donc, dit Gamain, enchanté des étoges qu'il recevait : vous n'êtes pas au bout. Il y avait réellement une armoire. — Ah ! ah ! Et où cela ? — Ah ! oui, où cela ? Devinez un peu, creusée dans un muraille, mon cher ami !

— Dans la muraille du corridor intérieur qui communique de l'alcôve du roi à la chambre du dauphin ! — Savez-vous que c'est très curieux ce que vous me dites ? Et cette armoire était comme cela toute ouverte ?

— Je vous en souhais. C'est-à-dire que j'avais beau regarder de tous mes yeux, je ne voyais rien, et je disais : Eh bien ! cette armoire, où est-elle donc ? Alors, le roi jeta un coup d'œil autour de lui et me dit : « Gamain, j'ai toujours eu confiance en toi ; aussi, je n'ai pas voulu qu'un autre que toi connût mon secret... Tiens ! » Et, en disant ces mots, tandis que l'apprenti nous éclairait, car le jour ne pénétrait dans ce corridor, le roi leva un panneau de la boisserie, et japerçut un trou rond ayant deux pieds de diamètre à peu près à son ouverture.

— Mon ami, dit-il en signant le feu d'écriteur de la muraille, c'est dans ce trou que j'ai fait passer l'argent ; ce jeune homme m'a aidé pendant les quatre ou cinq jours qu'il a passés au château. Maintenant, il faut appliquer la serrure à cette porte de fer, laquelle doit être, de manière à ce que le panneau reprenne sa place et la dissimule comme il dissimulait le trou. As-tu besoin d'un aide ? Ce jeune homme l'aidera peut-être à passer de lui à l'alcôve, le l'empêchera d'ailleurs, mais toujours pour mon service.

— Eh bien ! Gamain, où en sommes-nous ? — N, ni, c'est fini, sire ! lui ai-je répondu, et je lui ai fait voir la porte, qui marchait ce qu'elle pouvait. Comme si elle n'était pas une serrure, qui jouait comme un automate de M. Vaucanson !

— Et l'ait... trois longues files d'épines qui partaient du centre, et qui, en se déployant à quelque distance les unes des autres, s'avancèrent vers l'extrémité ; on aurait dit des soldes marchant à la frontière par trois routes différentes.

— Attendez donc, dit Gamain, enchanté des étoges qu'il recevait : vous n'êtes pas au bout. Il y avait réellement une armoire. — Ah ! ah ! Et où cela ? — Ah ! oui, où cela ? Devinez un peu, creusée dans un muraille, mon cher ami !

— Dans la muraille du corridor intérieur qui communique de l'alcôve du roi à la chambre du dauphin ! — Savez-vous que c'est très curieux ce que vous me dites ? Et cette armoire était comme cela toute ouverte ?

— Je vous en souhais. C'est-à-dire que j'avais beau regarder de tous mes yeux, je ne voyais rien, et je disais : Eh bien ! cette armoire, où est-elle donc ? Alors, le roi jeta un coup d'œil autour de lui et me dit : « Gamain, j'ai toujours eu confiance en toi ; aussi, je n'ai pas voulu qu'un autre que toi connût mon secret... Tiens ! » Et, en disant ces mots, tandis que l'apprenti nous éclairait, car le jour ne pénétrait dans ce corridor, le roi leva un panneau de la boisserie, et japerçut un trou rond ayant deux pieds de diamètre à peu près à son ouverture.

— Mon ami, dit-il en signant le feu d'écriteur de la muraille, c'est dans ce trou que j'ai fait passer l'argent ; ce jeune homme m'a aidé pendant les quatre ou cinq jours qu'il a passés au château. Maintenant, il faut appliquer la serrure à cette porte de fer, laquelle doit être, de manière à ce que le panneau reprenne sa place et la dissimule comme il dissimulait le trou. As-tu besoin d'un aide ? Ce jeune homme l'aidera peut-être à passer de lui à l'alcôve, le l'empêchera d'ailleurs, mais toujours pour mon service.

— Eh bien ! Gamain, où en sommes-nous ? — N, ni, c'est fini, sire ! lui ai-je répondu, et je lui ai fait voir la porte, qui marchait ce qu'elle pouvait. Comme si elle n'était pas une serrure, qui jouait comme un automate de M. Vaucanson !

— Et l'ait... trois longues files d'épines qui partaient du centre, et qui, en se déployant à quelque distance les unes des autres, s'avancèrent vers l'extrémité ; on aurait dit des soldes marchant à la frontière par trois routes différentes.

— Attendez donc, dit Gamain, enchanté des étoges qu'il recevait : vous n'êtes pas au bout. Il y avait réellement une armoire. — Ah ! ah ! Et où cela ? — Ah ! oui, où cela ? Devinez un peu, creusée dans un muraille, mon cher ami !

— Dans la muraille du corridor intérieur qui communique de l'alcôve du roi à la chambre du dauphin ! — Savez-vous que c'est très curieux ce que vous me dites ? Et cette armoire était comme cela toute ouverte ?

— Je vous en souhais. C'est-à-dire que j'avais beau regarder de tous mes yeux, je ne voyais rien, et je disais : Eh bien ! cette armoire, où est-elle donc ? Alors, le roi jeta un coup d'œil autour de lui et me dit : « Gamain, j'ai toujours eu confiance en toi ; aussi, je n'ai pas voulu qu'un autre que toi connût mon secret... Tiens ! » Et, en disant ces mots, tandis que l'apprenti nous éclairait, car le jour ne pénétrait dans ce corridor, le roi leva un panneau de la boisserie, et japerçut un trou rond ayant deux pieds de diamètre à peu près à son ouverture.

— Mon ami, dit-il en signant le feu d'écriteur de la muraille, c'est dans ce trou que j'ai fait passer l'argent ; ce jeune homme m'a aidé pendant les quatre ou cinq jours qu'il a passés au château. Maintenant, il faut appliquer la serrure à cette porte de fer, laquelle doit être, de manière à ce que le panneau reprenne sa place et la dissimule comme il dissimulait le trou. As-tu besoin d'un aide ? Ce jeune homme l'aidera peut-être à passer de lui à l'alcôve, le l'empêchera d'ailleurs, mais toujours pour mon service.

— Eh bien ! Gamain, où en sommes-nous ? — N, ni, c'est fini, sire ! lui ai-je répondu, et je lui ai fait voir la porte, qui marchait ce qu'elle pouvait. Comme si elle n'était pas une serrure, qui jouait comme un automate de M. Vaucanson !